

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

Objet de la Délibération
n°2023-127

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER (arrivé à 19h50), Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 20h).

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Marie-Sergine BEZARD
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Natacha CARRO

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

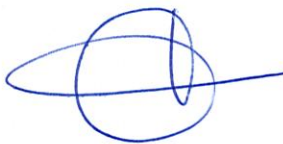
-CULTURE ET COMMUNICATION : approbation du PCSES demande subvention DRAC pour la future médiathèque

Le Conseil municipal approuve à ce stade le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)

La demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sera présentée en début d'année. Le cabinet Colas/Durand est missionné sur ce dossier.

Considérant l'extension à prévoir des anciens locaux de la poste et la réhabilitation pour y installer la future médiathèque, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Colas/Durand pour un montant de : 10 % HT du coût des travaux HT.

Le secrétaire de séance, Mme Natacha CARRO



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

